

**Service études, expertise, modernisation (SEEM)**  
**Pôle Élèves**

Affaire suivie par :

Véronique GIGON

Tél : 03 81 65 49 98

Frédéric GIORGIANI

Tél : 03 81 65 49 21

Marlène BAHU

Tél : 03 81 65 47 86

Mél : [ce.seem@ac-besancon.fr](mailto:ce.seem@ac-besancon.fr)

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Les changements, nouveautés et points importants

Rentrée 2023

## Sections linguistiques

Le périmètre ainsi que les intitulés des **sections linguistiques** sont légèrement **revus** à la RS 2023. Cela se traduit par un type de MEF (ou le dernier caractère du code MEF) parmi les suivants :

TYPE MEF	LIBELLE COURT	LIBELLE LONG
1	INTERNATIO	SECTION INTERNATIONALE
2	SELO	SECTION EUROPEENNE OU DE LANGUE ORIENT.
3	BILING.REG	SECTION BILINGUE REGIONALE
9	PAR.FR-ALL	SECT. PARITE HORAIRE OU ETAB. FR.-ALLEM.
B	BINATIONAL	SECT. BINATIONALE ABIBAC BACHIBAC ESABAC
E	BFI	BACCALAUREAT FRANCAIS INTERNATIONAL

Toute section linguistique doit avoir **une et une seule** langue de section :

- Une LV9 étrangère pour les types de MEF « 1 », « 2 », « 9 », « B » et « E »
- Une LV7 régionale pour le type de MEF « 3 ».

La section internationale (SI) suivante a une LV9 différente de la LV1 :

- SI américaine : langue de section 033409 F avec LV1 anglais (030201 O).

Dans le cadre du **BFI**, c'est également le cas.

## LV au lycée

Rappel : un candidat scolaire au baccalauréat ne peut pas être évalué dans une LV qu'il n'a pas suivie au lycée ou à distance. Les LV des élèves doivent donc être **enregistrées, conformément à leur choix, à l'identique et dans le même ordre** dans toutes les applications informatiques concourant à la gestion de la scolarité et de l'examen.

En tant qu'établissement, vous devez :

- recueillir les choix des élèves pour la classe de 1<sup>e</sup> (confirmation ou modification de l'ordre LV1/LV2/LV3) le plus tôt possible et au plus tard début septembre,
- mettre ces informations à jour dans BEE, au plus tard fin septembre afin de garantir la qualité du constat de rentrée sur ce point,
- alimenter depuis BEE toutes les applications clientes qui consomment ces données : logiciels d'emploi du temps, d'évaluation, et Cyclades (**pour l'inscription au baccalauréat**),
- rattacher en cas de groupes de LV hétérogènes (ex : allemand à la fois en LV1 et LV2), les cours correspondants à l'enseignement majoritaire au sein de ces groupes, sur la base des effectifs des élèves.

Le suivi de cette procédure permettra de mettre en cohérence les données relatives aux LV dans les différentes applications informatiques et d'éviter de multiplier les ajustements manuels.

## Niveaux de diplômes

Pour rappel, le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 a établi une correspondance entre les anciens niveaux de diplômes professionnels et ceux du nouveau cadre national des certifications professionnelles.

Nomenclatures de 1969	Cadre national des certifications professionnelles
Niveau V	Niveau 3
Niveau IV	Niveau 4
Niveau III	Niveau 5
Niveau II	Niveau 6

Pour rappel, les libellés des diplômes et des MEF de **mention complémentaire** ont été **changés** pour les MC5 qui deviennent **MC3** à la RS 2023.

Les autres intitulés des diplômes et MEF contenant les anciens niveaux restent **inchangés** pour le moment (DIV-3, DIV-2, DIP3, DIV-5) et affichent donc un **niveau erroné**.

## Dispositifs de personnalisation des parcours

Trois **nouveaux** dispositifs sont disponibles à la RS 2023 pour le BFI principalement :

- « Parcours bilingue » : en français + LV1
- « Parcours trilingue » en français + LV1 + LV2
- « Parcours quadrilingue » en français + LV1 + LV2 + LV3.

Les dispositifs **disponibles** dans le second degré à la rentrée 2023 sont les suivants :

Code	Libellé court	Libellé long	Ouvert	Reconductible
01	PAP	PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	01/09/2015	Oui
02	PAI	PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE	01/09/2003	O
03	PPRE	PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE	01/09/2015	Non
04	PPS	PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION	01/09/2005	O
13	PAFI	PARCOURS AMENAGE DE LA FORMATION INITIALE	01/09/2017	N
14	DARFI	DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE	01/09/2015	N
15	MOREX	REPREPARATION A L'EXAMEN	01/09/2014	N
18	DEV. FAITS	DEVOIRS FAITS	01/09/2017	N
19	CORDEES	CORDEES DE LA REUSSITE	01/09/2020	N
20	CMQ	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS	01/09/2020	N
21	CMQE	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS MENTION EXCELLENCE	01/09/2020	N
22	P-TECH	PROGRAMME P-TECH	01/09/2021	O
23	ATEL.REL.	ATELIER RELAIS	01/09/2022	N
24	CLAS.REL.	CLASSE RELAIS	01/09/2022	N
25	INT.TREMP.	INTERNAT TREMLIN	01/09/2022	N
26	MOB.EU.IN.	MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	01/09/2022	N
27	BILINGUE	PARCOURS BILINGUE	01/09/2023	N
28	TRILINGUE	PARCOURS TRILINGUE	01/09/2023	N
29	QUADRILING	PARCOURS QUADRILINGUE	01/09/2023	N

Pour rappel, le dispositif 26 « mobilité européenne et internationale » a été **créé** à l'automne dernier pour une utilisation au **lycée général et technologique**, dès l'année scolaire 2022-2023.

N'hésitez pas à utiliser ces dispositifs **systématiquement**, afin d'éviter les sollicitations pour des enquêtes quantitatives.

## Saisie des enseignements optionnels

Il est demandé de **saisir tous les enseignements optionnels** de l'élève dans **BEE** (ou de les importer depuis le logiciel éditeur), afin que les erreurs de saisie soient détectées au plus tôt, et non au moment de l'inscription aux examens.

## Modalité d'éloignement « à distance »

La modalité d'éloignement « 1 » a été modifiée pour adopter un intitulé plus conforme : « enseignement par correspondance » a été **remplacé** par « **enseignement à distance** ».

## Collège

Les niveaux **6<sup>e</sup>** sont concernés par des **changements** à la prochaine rentrée :

- En **6<sup>e</sup>** « classique », la « technologie » disparaît au profit d'une heure de « **soutien ou approfondissement** », en maths ou en français selon l'organisation de l'établissement. En conséquence, l'horaire globalisé de « physique-chimie » et « SVT » est de 3h hebdomadaires.
- En **6<sup>e</sup> SEGPA**, l'horaire de « sciences et technologie » diminue d'une heure de 4h à 3h, au profit de l'heure de « **soutien ou approfondissement** ».
- Pour **toutes les 6<sup>e</sup>**, un « **accompagnement aux devoirs** » est créé qui remplace l'« accompagnement éducatif - aide aux devoirs et aux leçons » qui ne concernait que l'éducation prioritaire, ainsi que le dispositif « devoirs faits ».

Pour rappel, les anciens « certificat d'aisance aquatique » et « attestation savoir-nager » sont définitivement **fermés**.

## Lycée général et technologique

### Voie générale

Après une année de transition, la grille horaire de **1G** est modifiée concernant les « **mathématiques spécifiques** » qui font désormais partie du tronc commun (**création** 481200S, **fermeture** 481200F). En établissement, un **horaire** de 0h hebdomadaire est à appliquer pour cette matière si l'élève suit l'enseignement de spécialité de « mathématiques (0613000) », qui passe à 1h30 par semaine dans le cas contraire.

L'« **atelier artistique** » qui était à tort proposé au cycle terminal est **fermé** (278000F).

Le type de MEF « **E** » (**BFI**) s'étend à la terminale générale à la RS 2023.

Les sections internationales ne subsistent plus au lycée qu'en **2<sup>nde</sup> générale et technologique**.

Les MEF de 1G et TG BFI doivent faire l'objet d'ajouts académiques au programme (cf. article 4 de l'arrêté du 6 août 2021 relatif au BFI) :

- Une **LV9 non évaluable**, qui doit être la LV1,
- La matière « **connaissance du monde** » (044100 F), dispensée en LV1 et qui est **évaluable**,
- La matière « **approfondissement culturel et linguistique** » (ACL 024700 F), dispensée en LV1 ou LV2, **évaluable**,
- Une **LV4** (030004 F) pour décliner la langue de dispense de l'ACL, la LV4 n'étant quant à elle **pas évaluable**,
- Une **DNL obligatoire** dispensée en LV1, qui **doit être profilée** (histoire-géo ou enseignement scientifique selon l'accord avec le pays), avec la modalité d'élection « **D** » et qui est **évaluable**,
- Le cas échéant, une **DNL 2 BFI facultative** mais **évaluable**, qui porte sur l'un des enseignements de spécialité, en LV1, LV2 ou LV3, et qui doit absolument faire l'objet d'une **matière académique** précisant dans son libellé la langue dans laquelle elle est dispensée, avec la modalité d'élection « **F** » et non « **D** ». Pour le BFI américain, la DNL facultative peut également porter sur les « maths complémentaires » ou les « maths expertes ».

Par ailleurs, l'un des trois **parcours multilingues** tel que présenté précédemment est **obligatoire** en BFI afin de faire figurer le bon libellé sur le diplôme du baccalauréat.

## Lycée professionnel

### BAC PRO

Plusieurs **rénovations** de bacs pro démarrent avec une première session en 2026 (dernière session en 2025 pour les bacs abrogés), dont un seul est lié à une famille de métiers :

- « Réparation des carrosseries » => « carrossier peintre automobile »,
- « Systèmes numériques », bac pro à 3 options : « option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire », « option B audiovisuels, réseau et équipements domestiques » et « option C réseaux informatiques et systèmes communicants » est **rénové** en un bac pro **sans option**, avec l'intitulé « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ».

## CAP

Plusieurs CAP sont **rénovés**, première session 2025, dernière session 2024 :

- « Assistant technique en milieux familial et collectif » => « agent accompagnant au grand âge »,
- « Réparation des carrosseries », **session supplémentaire** en 2025 => « Carrossier automobile »,
- « Peinture en carrosserie », **session supplémentaire** en 2025 => « peintre automobile ».

## Mobilité professionnelle

Pour rappel depuis la rentrée 2020, **la valorisation des compétences acquises** à l'étranger est rendue possible grâce à l'« attestation MobilitéPro » (FD 97099901M). Cette attestation n'étant pas gérée dans Cyclades, il convient de les enregistrer dans Siècle-BEE pour les élèves concernés.

## Post bac

### BTS

Le BTS « systèmes numériques » à 2 options est **rénové** en un BTS « Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique » également à 2 options, dernière session 2024 pour l'ancien et première session 2025 pour le nouveau :

- « Option A : informatique et réseaux » => « option A : informatique et réseaux »
- « Option B : électronique et communications » => « option B : électronique et réseaux ».